

12.03.2020

24.05.2020

24.06.2020

24.07.2020

Paralysie de l'efficacité de la clause pénale dont délai a expiré le 15 mars 2020

PERIODE JURIDIQUEMENT PROTEGEE

Application de la loi

Fin de l'état d'urgence

Exécution de la clause pénale

